Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Formons un tout pour notre avenir
Depuis 1840

Le JOURNAL

JUIN 2023

www.saintbarnabesud.ca

Fête des Pères

Le 18 juin

Ici se trouvent des employés
Accueillants
Bienveillants
Sans jugement
Municipalité engagée

À l'intérieur ce mois-ci :

03 Calendrier
04 Vente de camion
05 Avis public
Avis aux citoyens
FADOQ
09 Bibliothèque
11 Loisirs
13 Procès-verbal
18 Prévention de la rage
19 RIAM
Communiqués
Et plus !

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Depuis 1840

Alain Jobin
Maire
Président du conseil d'administration Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains
Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Marcel Therrien
Conseiller
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale

Johanne Picard
Conseillère
Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains

Gabriel Lapointe
Conseiller
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Dominique Lussier
Conseillère
Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture

Jean-Sébastien Savaria
Conseiller
Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Yves Guérette
Conseiller
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Crédit photos : Sophie Caron

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030
Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : ..... poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller ..... poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : ..... poste 3
Agente de développement, vie communautaire : poste vacant ..... poste 7

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Raymond Lessard : .....450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond : .....Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville

Pour réservation, Madame Eden Graveline : 450 230-2560

PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS ..... loisirs@saintbarnabesud.ca

Comité : Andréa Graveline, présidente – Dominique Lussier, vice-présidente – Kassandra Roy, secrétaire – Tommy Beaudry, trésorier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :
MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H

Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables : .....1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard ..... courriel : dg@ripinm.ca
Directeur du service incendie : ..... courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

JUIN 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	**2**	**3** **VENTE ENTRE VOISINS, ECT. CAMIONS DE RUE** 9 h à 19 h **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
4	**5** **JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT** **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	**6** **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** 19 h 30	**7** **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **BADMINTON LIBRE** 19 h à 20 h	**8** **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	**9**	**10** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
11	**12** **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	**13**	**14** **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **BADMINTON LIBRE** 19 h à 20 h	**15** **ORGANIQUE** (bac brun) **FADOQ BINGO** 19 h **PICKLEBALL** 19 h	**16**	**17** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
18 	**19** **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	**20**	**21** **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h **FADOQ PÉTANQUE** 19 h **BADMINTON LIBRE** 19 h à 20 h	**22** **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	**23**	**24** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h **LOISIRS CÉLÈBRE LA FIN DES CLASSES** 10 h 30-11 h 30
25	**26** **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	**27**	**28** **DÉCHETS** (bac noir) **FADOQ PÉTANQUE** 19 h	**29** **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h	**30**	

NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30

CAMION À VENDRE

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud met en vente un camion Ford Ranger 2009. Prix selon évaluation 8 700$ ou meilleure offre.

- Ford Ranger
- Année 2009
- Modèle 2x4, cabine supercab
- Manuel, 5 vitesses
- Moteur 4 litres
- 128 900km
- 4 pneus été + 4 pneus hiver usagés (facilement bons pour 1 saison chaque ensemble)
- Attache remorque + boule d'attelage 2po, fiche de remorque ronde à 7 broches
- Boîte de camion «Flat top» en fibre de verre de marque LEER
- Fond de caisse de camion en plastique moulé, amovible
- Boîte de rangement à 2 tiroirs (artisanale, en bois)
- Gyrophare jaune rectangulaire fonctionnel

Le véhicule est en bon état général.

L'acheteur s'engage à prendre le camion dans son état actuel, sans garantie légale.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Madame Linda Normandeau, directrice générale au 450 792-3030 poste 1 ou par courriel à : dg@saintbarnabesud.ca.

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Avis public

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO 03-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 04-2020 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 2 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 03-2022 et intitulé « *RÈGLEMENT NO 03-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 04-2020 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX* ».

L'objet de ce règlement est de statuer sur la garde et le contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Conseil municipal / Règlements ou en faisant une demande au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 3 mai 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Bonne Fête des Pères

Nous souhaitons à tous les papas, les grands-papas ainsi qu'à tous ceux qui sont des papas de cœur, une merveilleuse fête des pères.

fadoq

Voici les activités offertes par la FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD !

Les activités Vie active (cours de danse) sont suspendues jusqu'en septembre prochain.

BINGO
15 juin à 19 h
Le dernier bingo de la saison

PÉTANQUE
tous les lundis et mercredis à 19 h sur le terrain des loisirs.
Bienvenue à tous !

ENDROIT : Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville
INFO : Anne Cadorette 450 792-3901 • annecadorette@hotmail.com.

Les droits ne vieillissent pas.

Le 15 juin, défendez les droits des personnes âgées.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

Appel à la Bientraitance

Le 15 juin - Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE
Règlement numéro 03-2020

La municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que la Régie aqueduc Richelieu-Centre, demande la collaboration des citoyens afin qu'ils diminuent leur consommation en eau à l'arrivée des périodes de possibles canicules. Nous aimerions vous rappeler certains points importants du règlement numéro 03-2020 sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

Interdiction d'arroser

L'autorité municipal compétente chargé de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites municipales du réseau de distribution et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période indéterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot et des jardins.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelle piscine, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

HORAIRE DES PERMISSIONS D'ARROSAGE SELON L'ADRESSE

L'arrosage de la pelouse :

- Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;
- Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7
- Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

Période d'arrosage des autres végétaux :

- Les lundis, mercredis et vendredis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 et 9
- Les mardis, jeudis et samedis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 et 8

L'arrosage manuel de la végétation :

L'arrosage manuel à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleur, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps, sauf lors d'avis exceptionnels donnés par la Régie. *

* En cas d'interdiction complète d'arrosage, la municipalité suggère fortement d'utiliser la plage horaire inscrite plus haut, tout en prenant soin d'arroser très tôt le matin, entre 3 h et 6 h et/ou en soirée, entre 20 h et 23 h.

Nous incitons fortement les citoyens à utiliser un mode d'arrosage environnementale par la récupération d'eau de pluie.

Au besoin, la Régie se réserve le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage de pelouse, lavage de voiture, etc).

En modérant notre consommation d'eau potable, nous éviterons des interdictions plus sévères. Votre collaboration est précieuse.

Bonne saison estivale !

LES CITOYENS LE DÉSIRANT PEUVENT MAINTENANT SE PROCURER UN DEUXIÈME BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE.

Favorisant un arrosage écologique et respectueux de l'économie d'eau, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud met à la disposition de ses citoyens des barils récupérateurs d'eau de pluie, équipés d'un robinet et qui sont disponibles au coût de 50 $ chaque.

Pour vous en procurer un vous devez contacter le bureau municipal par téléphone : 450 792-3030 poste 0 ou par courriel : info@saintbarnabesud.ca.

Livre du 175e

Avez-vous récupéré votre édition du livre du 175e de la Municipalité ?

Si vous l'aviez réservé mais ne l'avez pas encore récupéré, passez-nous voir au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Certains d'entre vous n'ont pas encore retourné le message que nous vous avons laissé à ce sujet.

Si vous n'aviez pas réservé de livre, il nous en reste quelques-uns, vous pouvez donc encore en acheter un au prix de 100 $. Un livre unique et magnifique !

Éditions du livre du 150e

Vous ne vous êtes pas procuré celui du 150e anniversaire ?

Sachez qu'il en reste des exemplaires que vous pouvez vous procurer au bureau municipal au coût de 20 $, vous n'avez qu'à le demander.

MESSAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Feu à ciel ouvert, un permis obligatoire ?

Lorsque le printemps arrive et que la neige laisse place à la végétation, les risques incendie augmentent. Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?

- ✓ **Est considéré comme feu à ciel ouvert tout feu brûlant sans pare-étincelles ou tout feu qui pourrait se propager librement.**

Qu'est-ce que vous pouvez brûler lors d'un feu à ciel ouvert ? Il est strictement interdit de brûler autre chose que des matières organiques telle que le bois, les branches les feuilles et les herbes, etc.

Avez-vous besoin d'un permis de brûlage pour pouvoir brûler vos matières organiques ? Effectivement, afin de pouvoir allumer un feu en plein air il est **obligatoire** de demander un permis de brûlage au service incendie soit la Régie intermunicipale de protection des incendies du Nord des Maskoutains. Le permis sera accordé en fonction du règlement municipal et de la recommandation en cours de la **SOPFEU**.

N'oubliez pas ! Les conditions printanières rendent la forêt particulièrement vulnérable. En raison de la sécheresse des éléments au sol (branches, feuilles, herbes), un feu peut plus facilement s'y propager.

IMPORTANT: Pour savoir s'il y a des interdictions de feux à ciel ouvert pour les municipalités de Saint-Hugues et de Saint-Barnabé-Sud, vous pouvez contacter la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au **450 794-5027** ou **prevention@ripinm.ca** ou encore consulter le site Internet de la SOPFEU. **www.sopfeu.qc.ca**

BADMINTON LIBRE

La session de badminton libre, 19 h à 20 h, se terminera le 21 juin et reprendra le 13 septembre prochain.

Nous pouvons accueillir jusqu'à douze joueurs par séance. Comme les places sont limités mais que cette activité se montre un succès, nous sommes à la recherche d'un deuxième responsable pour mettre en place une autre plage horaire, les mercredis de 20 h à 21 h.

** ** **

Pour ceux qui sont intéressés d'y participer, ou d'être responsable du groupe, contactez le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0 ou par courriel à info@saintbarnabesud.ca.

Tour CIBC Charles-Bruneau

Vendredi 7 juillet les cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau traverseront notre municipalité

Ils seront présents sur le territoire entre 8 h et 10 h, horaire approximatif selon le déroulement de leur parcours entre St-Hyacinthe et Boucherville.

La cause de cet évènement étant de contribuer au financement de la recherche et de projets reliés aux enfants atteints de cancer, le conseil municipal a autorisé ce passage lors de la séance du conseil du mois de juin.

En 2022 cet évènement a permis d'amasser une somme de 4 100 000 $ et plus de 40 millions depuis ses débuts.

Nous vous remercions de planifier vos déplacements en conséquence de cet évènement, et d'être vigilants et empathiques à cette cause qui touche de trop nombreuses familles au Québec.

Le 5 juin, c'est la journée mondiale de l'environnement, pensons-y !

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — *Formons un tout pour notre avenir* — Depuis 1840

Bibliothèque
DE SAINT-BARNABÉ-SUD

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Les bénévoles de la bibliothèque sont à la recherche de nouveaux bénévoles afin de compléter leur équipe ! Vous avez des idées, êtes intéressés à partager votre amour de la lecture ou avez simplement le goût de vous impliquer ? N'hésitez pas à communiquer avec **Mélina Doyon au 450 502-8448** pour plus d'informations. Vous pouvez vous impliquer à la hauteur de vos capacités et disponibilités.

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Formons un tout pour notre avenir
Depuis 1840

Bibliothèque
DE SAINT-BARNABÉ-SUD

JUIN

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO

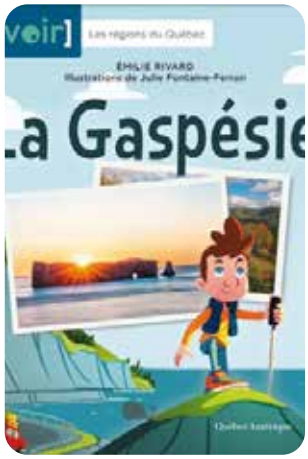

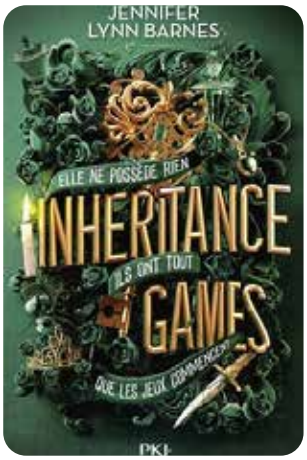

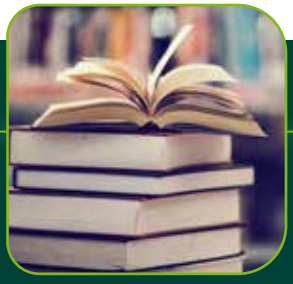

251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6
Heures d'ouverture : les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité
Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.
Catalogue de la bibliothèque : *www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe*

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à ***bibliobarnabe@gmail.com*** *ou téléphoner à* ***Mélina Doyon au 450 502-8448****.*

CÉLÈBRE LA FIN DES CLASSES
24 JUIN
10h30 à 11h30
Pavillon des loisirs
Viens mettre tes capacités à l'épreuve avec tes amis et ta famille!
Mets des bonnes chaussures, un chapeau et pense à apporter ta gourde d'eau!
Prix de participation
Popsicle
Popcorn
Prix à gagner
Loisirs
SAINT-BARNABÉ-SUD

Loisirs
SAINT-BARNABÉ-SUD
FÊTE FAMILIALE D'ÉTÉ
8 juillet 2023
à partir de 13h
-Jeux gonflables
-Salon des artisans
-Concours de tartes
-Souper Hot-dog
-Bingo familial
et plus encore!
POP CORN
Le Cornet en cavale
Cornet en cavale en soirée
Loisirs
SAINT-BARNABÉ-SUD

Tu crées des produits uniques issus de l'art, de l'artisanat ou des produits de soins de beauté et de bien-être?

Tu souhaites faire découvrir ton travail aux citoyens de partout ?

Le comité des loisirs est à la recherche d'artistes et d'artisans pour le

Salon des artisans

08 juillet 2023

Pour signifier ton intérêt :
loisirs@saintbarnabesud.ca
Mme Colette Lemoine au 450 792-2165

Date limite d'inscription:
08 juin 2023

Loisirs
SAINT-BARNABÉ-SUD

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 avril 2023 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution numéro 059-04-2023
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

4. Période de questions
5. Communiqués et correspondances

5.1 UPA – Programme Alus Montérégie – Remerciements
5.2 Légion Royale Canadienne – Remerciements
5.3 Infotech Sygem – Ristourne 2022
5.4 Fonds d'assurance des municipalités – Annulation des ristournes 2022

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Rénovation du chalet des loisirs – Travaux de plomberie, attribution du contrat
6.3 Rénovation du chalet des loisirs - Travaux électriques, attribution du contrat
6.4 Réfection du rang St-Roch – TECQ – Remboursement partiel de l'emprunt
6.5 Inventaire de la bibliothèque – Mise à jour de la couverture d'assurance – Autorisation
6.6 Programme d'aide aux employés – Adhésion
6.7 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscription

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 RIPINM – Rapport annuel d'activité schéma révisé, an 1 – Entérinement
7.3 RIPINM – Modalité de refacturation des premiers répondants citoyens - Entérinement

8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Entretien paysager – Attribution du contrat

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Projet de règlement 03-2022, régissant la garde et le contrôle des animaux – Dépôt du projet de règlement

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Rapport – Agente de développement communautaire
11.3 Demande de financement dans le cadre du Fonds ''En Montérégie, on bouge!''
11.4 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural 2023 – Déclaration d'intérêt

12. Période de questions
13. Levée de la séance

Sur la proposition de Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 060-04-2023
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023

et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 UPA – Programme Alus Montérégie – Remerciements
5.2 Légion Royale Canadienne – Remerciements
5.3 Infotech Sygem – Ristourne 2022
5.4 Fonds d'assurance des municipalités – Annulation des ristournes 2022

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 061-04-2023
Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 2 mars au 29 mars 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Employés	18 264.48 $
Dépense :	
Administration	34 059.74 $
Sécurité publique	220 858.18 $
Transport (voirie)	51 885.30 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	10 242.21 $
Eaux usées	5 157.63 $
Aménagement et urbanisme	3 519.64 $
Loisir et culture	3 129.69 $
Autres act. fin. et affectations	3 500.00 $
Total :	**350 616.87 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2 Résolution numéro 062-04-2023
Rénovation du chalet des loisirs – Travaux de plomberie, attribution du contrat

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT que par souci d'économie, la municipalité se chargera de faire effectuer certains travaux, qui seront faits par des professionnels, mais sous la supervision de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Plomberie Projess Inc. fait partie des fournisseurs habituels de la municipalité;

CONSIDÉRANT le bon service reçu et la satisfaction envers tous les travaux que cette entreprise a effectué auparavant;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 7 901.30 $ comprenant tous le matériel et la main d'œuvre pour les travaux de plomberie inclus dans la rénovation du chalet des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ACCORDER le contrat des travaux de plomberie à l'entreprise Plomberie Projess Inc. au coût de 7 901.03 $ pour les travaux touchant la rénovation du chalet des loisirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.3 Résolution numéro 063-04-2023
Rénovation du chalet des loisirs – Travaux électriques, attribution du contrat

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT que par souci d'économie, la municipalité se chargera de faire effectuer certains travaux, qui seront faits par des professionnels, mais sous la supervision de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise S. Gaudette Inc. fait partie des fournisseurs habituels de la municipalité;

CONSIDÉRANT le bon service reçu et la satisfaction envers tous les travaux que cette entreprise a effectué auparavant;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 4 997.92 $ comprenant tous le matériel et la main d'œuvre pour les travaux électriques inclus dans la rénovation du chalet des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ACCORDER le contrat des travaux électriques à l'entreprise S. Gaudette Inc. au coût de 4 997.92 $ pour les travaux touchant la rénovation du chalet des loisirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.4 Résolution numéro 064-04-2023
Réfection rang St-Roch – TECQ – Remboursement partiel de l'emprunt

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110-07-2021 autorisant un emprunt temporaire dans le but de procéder à la réfection du rang Saint-Roch dans l'attente du versement prévu par la TECQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu en date du 15 mars le montant prévu selon le calendrier de versement (TECQ 2019-2023), soit 224 947.66 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D'AUTORISER le remboursement d'un montant de 224 947.66 $ applicable sur la marge de crédit autorisée par la résolution 110-07-2021 et relative au règlement d'emprunt numéro 09-2020;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.5 Résolution numéro 065-04-2023
Inventaire de la bibliothèque – Mise à jour de la couverture d'assurance- Autorisation

CONSIDÉRANT l'inventaire des biens complets effectué dans les dernières semaines;

CONSIDÉRANT la différence importante notée entre le montant actuellement assuré pour la bibliothèque, soit 104 382 $ et le montant relevé par l'inventaire effectué, soit 303 975 $;

CONSIDÉRANT l'importance que tous les biens détenus par la municipalité soient adéquatement assurés;

CONSIDÉRANT le montant de la surprime annuelle, confirmée par l'assureur, soit 690 $, laquelle surprime couvrirait en totalité les biens estimés de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer les démarches afin d'augmenter le montant des biens couverts par les assurances pour la bibliothèque municipale selon la limite recensée par l'inventaire, soit 303 975 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.6 Résolution numéro 066-04-2023
Programme d'aide aux employés - Adhésion

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Fédération québécoise des municipalités relativement à un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages de ce programme, ainsi que son faible coût, soit 2.61 $ par mois, taxes incluses, ce prix offrant le service aux employés ainsi qu'aux membres de leurs familles;

CONSIDÉRANT que ce programme peut également être offert aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'adhésion au programme d'aide aux employés pour les employés municipaux, au nombre de 5;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'adhésion au programme d'aide aux employés pour les membres du conseil municipal, au nombre de 4;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.7 Résolution numéro 067-04-2023
Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscription

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la pertinence d'y assurer la représentation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la volonté du Maire, Monsieur Alain Jobin, d'y assister;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, et résolu :

D'AUTORISER l'inscription au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Maire seulement puisqu'aucun membre du conseil ne souhaite y assister;

D'UTILISER les postes budgétaires prévus à cet effet, frais de déplacements élus et perfectionnement élus afin de permettre cette inscription;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

7.2 Résolution numéro 068-04-2023
Régie intermunicipale de protection incendie – Rapport annuel d'activités schéma révisé, an 1 – Entérinement

Considérant que dans le cadre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité a reçu de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains le rapport en ce qui a trait aux actions réalisées à l'an 1 du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ;

Considérant que ce rapport doit être entériné par les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

D'ENTÉRINER le rapport complété et reçu de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et concernant les actions réalisées à l'an un (1) du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3 Résolution numéro 069-04-2023
RIPINM – Modalité de refacturation des premiers répondants citoyens – Entérinement

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskou-

tains (RIPINM) ont offert à leurs citoyens d'être formés premier répondant et que des modalités de fonctionnement doivent être établies concernant les coûts de formation et leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la Régie demande l'accord des municipalités membres pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- Les coûts de formation selon la dépense engendrée;
- Le taux horaire sera de 24.22 $/heure plus 20 % de charges sociales pour un minimum de 3 heures;
- Le taux sera indexé selon l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre actuel et le mois correspondant de l'année précédente. Ce taux ne pourra cependant pas être négatif;
- Les premiers répondants seront sous contrat annuel avec la RIPINM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BARNABÉ-SUD entérine la résolution de la Régie intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains et donne son accord aux modalités de rémunération pré citées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution numéro 070-04-2023
Entretien paysager – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'entretien paysager des emplacements municipaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres faite l'an dernier, laquelle comprenait une clause permettant l'application d'une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 060-04-2022 attribuant le contrat à l'entreprise Marcel Lavallière, paysagiste au montant de 1 495 $ pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le rapport satisfaisant fait par l'inspecteur municipal quant aux travaux effectués et aux communications avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par l'entrepreneur pour renouveler le contrat pour l'année 2023 au même coût, soit 1 495 $;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, et résolu :

DE RENOUVELER le contrat d'entretien paysager des emplacements municipaux, avec l'entreprise Marcel Lavallière Paysagiste Inc. pour l'année 2023 au coût de 1 495 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus.

10.2 Règlement 03-2022, régissant la garde et le contrôle des animaux et abrogeant le règlement numéro 04-2021 – Dépôt du premier projet

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion ayant été donné lors d'une séance précédente par Monsieur Marcel Therrien, le projet du règlement numéro 03-2022 a été déposé aux membres du conseil municipal.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

11.2 Rapport agente de développement communautaire

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport de l'agente de développement communautaire.

11.3 Résolution numéro 071-04-2023
Demande de financement dans le cadre du Fonds ''En Montérégie, on bouge !''

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » ;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.4 Résolution numéro 072-04-2023
Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural 2023 – Déclaration d'intérêt

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à permettre à ses citoyens, au nombre de 906 de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2023.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets divers
13. Période de questions

Résolution numéro 073-04-2023
14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, la séance est levée à 20 h 22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ALAIN JOBIN	LINDA NORMANDEAU
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 4 avril 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Cours de danse country

Essai gratuit
mercredi 7 juin 2023 de 19 h à 21 h
À l'église de Saint-Bernard, 406, rue Principale
En collaboration avec l'école de danse
LONG LIVE COWBOY ÉCOLE DE DANSE
Inscription obligatoire
450 792-3190 #4
coordo@saintbernarddemichaudville.qc.ca
BIENVENUE À TOUS

PRÉVENTION CONTRE LE VIRUS DE LA RAGE

Qu'est-ce que le virus de la rage ?

La rage est une maladie contagieuse et mortelle. Elle est causée par un virus qui s'attaque au système nerveux des mammifères, y compris les humains. Ce virus se transmet généralement par la salive d'un animal domestique ou sauvage infecté, lors d'une morsure, d'une griffure ou si celui-ci lèche une blessure, une lésion cutanée, les yeux, la bouche ou le nez de la personne.

Les animaux sauvages peuvent transmettre la rage directement aux humains, ou indirectement en infectant des animaux domestiques qui peuvent ensuite transmettre la rage aux humains.

La rage est l'une des plus graves maladies transmissibles aux humains, car elle est mortelle dès l'apparition des symptômes généraux. Des mesures préventives sont toutefois possibles avant l'apparition des symptômes.

Chez l'humain, les signes et symptômes de la maladie peuvent apparaître entre 20 et 90 jours après le contact avec le virus. Cette période dépend entre autres de la partie du corps entrée en contact avec le virus et de la gravité de la morsure ou de la griffure. Ainsi, les symptômes apparaîtront plus rapidement si la personne a été mordue à la tête ou au cou ou si elle a subi des morsures importantes à plusieurs endroits.

Au Québec, les mammifères sauvages (ex : chauve-souris, raton laveur, renard, mouffette) constituent la principale source du virus de la rage. Heureusement, il existe un vaccin contre la rage, qui, lorsqu'administré après un contact avec un animal infecté, empêche la maladie de se développer.

Comment se protéger ?

Nous vous rappelons de ne jamais toucher à une chauve-souris avec les mains, que celle-ci soit vivante ou morte. Il faut faire attention à tout contact avec une chauve-souris : une blessure, morsure ou autre causée par celle-ci peuvent parfois passer inaperçues. Tout contact physique avec la chauve-souris doit être évalué avec soin. Les chauves-souris peuvent même mordre à travers des sacs et certains gants.

Les consignes à transmettre aux parents de jeunes enfants :

- Questionner leurs/les enfants afin de savoir s'il y a eu un contact physique avec un animal sauvage (chauve-souris inclus) ou un animal domestique.
- Enseigner aux enfants les mesures à suivre en présence d'un animal inconnu : ne pas nourrir, ne pas toucher, ne pas s'approcher et signaler la présence à un adulte. Il ne faut jamais manipuler une chauve-souris.
- Faites vacciner votre animal de compagnie contre la rage en consultant votre médecin vétérinaire.
- Consultez un médecin vétérinaire en cas de morsure ou de contact entre votre animal de compagnie et un animal sauvage susceptible de transmettre la rage.
- Prenez des mesures pour ne pas attirer des animaux importuns sur votre propriété (p. ex. : ranger ses poubelles extérieures hors de la portée des animaux).
- Évitez de déplacer des animaux importuns ou indésirables, car vous pourriez propager des maladies telles que la rage vers d'autres territoires.
- Compte tenu des cas de rage présents aux États-Unis tout près de la frontière avec la Montérégie, il est important de signaler tout raton laveur, mouffette ou renard trouvé mort ou qui semble suspect (blessé, malade, désorienté, anormalement agressif ou paralysé.

Quoi faire en cas de morsure, griffure ou autre contact ?

Une personne qui a touché une chauve-souris ou qui a été touchée par une chauve-souris et qui ne peut exclure une morsure, une égratignure ou un contact de la salive de l'animal doit:

- Laver la peau exposée pendant 10 à 15 minutes, avec de l'eau et du savon, le plus rapidement possible après le contact;
- Communiquer rapidement avec Info-Santé 811, car une vaccination pourrait être indiquée selon la situation

Si la personne a été exposée dans un milieu de garde ou une école (ou s'il y a une inquiétude à la suite d'une exposition à un animal), aviser rapidement un responsable de ce milieu qui va contacter la Direction de la Santé publique.

Dans les cas possibles, isoler l'animal en cause et contacter les autorités compétentes. Des analyses sur l'animal permettent d'évaluer le risque de la rage et ainsi le besoin de traitement.

La rage humaine est une maladie rare mais la prévention est importante et adopter des comportements sécuritaires y contribue.

Comment signaler ?

Si le comportement ou l'état de santé d'un animal sauvage vous inquiète, vous pouvez le signaler en contactant le Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP) au **1 877 346–6763**.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

OFFRE D'EMPLOI

- Tu es étudiant-e et possèdes un permis de conduire
- Tu as un intérêt pour l'environnement
- Tu aimes travailler à l'extérieur
- Tu es créatif-créative et dynamique

Joins-toi à l'Équipe verte de la Régie!

Responsabilités

- Créer et animer des ateliers éducatifs dans les camps de jour
- Sensibiliser les citoyens lors d'événements publics
- Observer les habitudes de tri de la population
- Collecter des données et rédiger des rapports

Conditions

- Emploi d'été du **12 juin au 18 août**
- Temps plein: **32 heures / semaine** (occasionnellement le samedi)
- Salaire: **18,12 $ / heure**

Envoie-nous ton CV au dgriam@riam.quebec avant le 1er juin !
Pour plus d'informations: 450-774-2350

COURS DE PLANCHE À ROULETTES

120$ / personne (4 cours de 90 minute)

FORMULAIRE DISPONIBLE DANS L'ONGLET PLANCHE À ROULETTES DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Date limite d'inscription: 8 mai à 16h00

Date des cours: 10 juin, 8 juillet, 12 août et 9 septembre

Initiation 6 ans et plus: 9h00 à 10h30, sauf le 9 sept 13h00 à 14h30

Progression 6 ans et plus: 10h30 à 12h, sauf le 9 sept 14h30 à 16h00

Pour plus d'information, contactez:
Kim Martin-Blais
450-792-3855 poste 3
loisirs@saint-jude.ca

EMPLOI D'ÉTÉ

Recherche étudiant ou étudiante pour tonte de gazon et menus travaux occasionnels, matériel fourni, salaire à discuter.

Carol Tanguay,
450 792-2480

Félicitations à la Ferme Gadbois !

Toutes nos félicitations à l'équipe de la Ferme Gadbois qui a remporté la catégorie relève et transfert d'entreprise au Gala Constellation 2023.

C'est une grande fierté pour notre municipalité de voir cette entreprise familiale évoluer et s'impliquer au sein de notre communauté.

Bravo à votre famille pour le développement de cette belle entreprise !

La Popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de **7,75 $ du repas**. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.

Pour informations : Robert Perreault 450 792-2270

MENU DISPONIBLE :
http://cbsh.ca/wp-content/uploads/2023/01/calendrier-2023-6dec-final-version-web-.pdf

CRÉATEUR D'AMITIE DEPUIS 40 ANS !

Devenir un parrain ou une marraine,
à raison de 3 h de loisirs par mois,
c'est être un agent de changement pour la société !

Parrainage civique recherche 9 bénévoles de la région afin de partager des intérêts communs
et des activités plaisantes avec un nouvel ami.

Grâce à cette amitié, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences.
(Déficience intellectuelle, physique et trouble du spectre de l'autisme).

Venez bâtir un monde plus riche et inclusif avec nous !

CONTACTEZ-NOUS AU 450 774-8758
parrainagecivique.org

SARCA

LES D.E.P

La formation professionnelle, souvent appelée DEP pour diplôme d'études professionnelles, offre plus d'une centaine de programmes à travers le Québec. Avec un choix aussi vaste de professions, tout le monde peut y trouver un chemin correspondant à ses compétences, ses intérêts et ses valeurs !

La durée de formation varie entre 615 et 1800 heures, selon le DEP. Les exigences d'admission sont également différentes d'un programme à l'autre. Certains exigent un troisième secondaire en français, anglais et mathématiques, et d'autres, un quatrième secondaire dans ces matières.

Des voies d'accès plus rapides pour les adultes qui n'ont pas atteint ces niveaux sont également accessibles. Il existe des reconnaissances d'acquis scolaire, comme le test de développement général (TDG) et le test d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (TENS). Afin de s'assurer de bien connaître les préalables requis pour la formation qui vous intéresse, il est important de consulter un conseiller qui vérifiera les meilleures options pour votre cheminement scolaire et professionnel.

Tout au long de ce processus, vous pouvez être accompagné d'une conseillère ou d'un conseiller d'orientation ou d'information scolaire. Les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton ont accès gratuitement aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Communiquez avec Audrey, conseillère, qui pourra vous soutenir dans votre démarche.

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

17 juin

VEILLÉE DE DANSE
DE LA FÊTE NATIONALE
à l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville

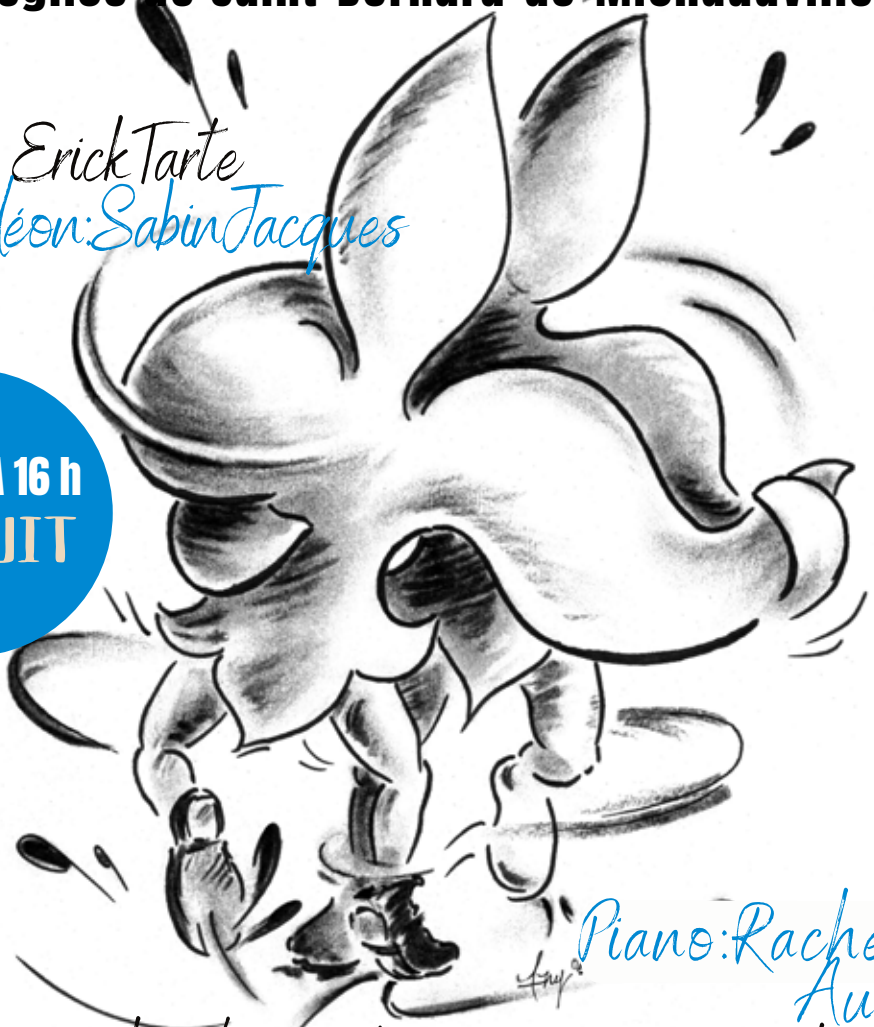

Call: Erick Tarte
Accordéon: Sabin Jacques

DE 13 h À 16 h
GRATUIT

Piano: Rachel Aucoin

Violon: Richard Forest + Patrice Boucher

Cantine et rafraîchissements sur place

Conseil québécois du patrimoine vivant

Réseau des veillées de danse au Québec

En partenariat avec : Québec

INSCRIS-TOI AVEC TES AMIS (ES) !

Pour la

CUEILLETTE DE FRAISES

Ferme Gadbois
(450) 792-5112

889 Rang St-Amable,
Saint-Barnabé-Sud,
à 5 min de St-Hyacinthe

FERME GADBOIS

Pour annoncer dans le journal de Saint-Barnabé-Sud, contactez-nous !
450 795-3219 | info@impressionsklm.com

ATELIER DE
Carrosserie
Claude Hébert
PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
450.792.3712

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 · 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

UNI PRO
freins
silencieux
suspension
injection

Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Préférez une
ENTREPRISE LOCALE à une autre !

COOPTEL C'EST :

- Près de 80 ans d'expérience en télécommunication;
- La première entreprise à avoir construit de la fibre optique à la maison en milieu rural;
- Un service client de proximité et à l'écoute;
- Une coopérative qui réinvestit pour ses membres.

Cooptel | 1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Conception et réalisation d'aménagement paysager

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

ASHQ

Paysagiste CERTIFIÉ APRQ

251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM

FERME GADBOIS

- FRAISES
- MAÏS SUCRÉ
- CUISINE DU TERROIR

fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma chez Walmart

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

LE SPECIALISTE

Castrol

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

Entreprise S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • **sgaudette.com**
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Manon Dupuis
Soins podologiques & Pédicure spa

2675, rue Dessaulles,
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 2V4
579-489-3144
web: salondelizaetco.com